

Image not found or type unknown



Vandalisme de voiture reconnu

Par **amaama**, le **22/09/2009** à **09:43**

Bonjour,

Mon fils de 19 ans a vandalisé une voiture et s'est présenté à la gendarmerie le lendemain. La victime a déposé plainte contre lui. Que risque mon fils ? Comment la victime va t'elle être indemnisée sachant que mon fils est insolvable (il n' a aucun revenu) ?

Le véhicule est une CLIO de 1994 qui aurait été payé 2000 € et les réparations représenteraient 4500 €.

Merci de votre réponse.